



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Revalorisation du métier de secrétaire de mairie

Question écrite n° 41965

#### Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de Mme la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales sur la revalorisation du métier de secrétaire de mairie. Aujourd'hui, de nombreuses communes doivent faire face à une pénurie de secrétaires de mairie. En effet, cette tâche, très prenante, est à la fois mal rémunérée et peu reconnue. De plus, elle comporte souvent des contraintes rebutantes, qui compliquent encore les recrutements. De plus, les horaires à respecter pour remplir cette fonction dans les mairies sont généralement contraignants. Sur le terrain, ils peuvent commencer tôt et finir tard. Enfin, avec des salaires modestes, proposés aux alentours de 1 400 euros, la motivation est difficile à entretenir. Ainsi, le manque des secrétaires de mairie constitue un problème récurrent. La plupart des élus admettent que, sans cette aide essentielle, leur fonction auprès de leurs administrés serait quasiment ingérable. En effet, les secrétaires de mairie contribuent énormément à l'entretien d'un dialogue social satisfaisant. Or celui-ci est impératif à maintenir au cœur des communes. Très polyvalentes, ces employées doivent notamment prévoir et garantir les rendez-vous des maires. Tout en ayant des compétences juridiques. Ainsi, elles soulagent considérablement l'organisation des emplois du temps des élus. Enfin, certaines collectivités de petite taille ont parfois des besoins réduits. Par conséquent, les postes qu'elles proposent ne nécessitent que quelques heures de présence. Cette caractéristique peut alors contraindre des secrétaires de mairie à travailler dans plusieurs communes. De fait, ces emplois à temps partagé, avec des déplacements fréquents, compliquent encore les recrutements. Bien sûr, ce cumul de difficultés renforce la pénurie des secrétaires de mairie. Enfin, dans des périodes plus chargées, comme celles auxquelles il faut faire face lors d'élections, ou de préparations de budgets, la charge de travail peut brutalement augmenter. Cela implique d'accepter d'avoir une forte disponibilité. L'ensemble de ces facteurs très contraignants, associé à un manque de reconnaissance du grand public, explique la pénurie des secrétaires de mairie constatée actuellement. Aussi, il souhaiterait savoir ce qu'il entend mettre en œuvre et à quelle échéance pour remédier à ce problème.

#### Texte de la réponse

Le Gouvernement, en lien avec les employeurs territoriaux, travaille actuellement sur la revalorisation du métier de secrétaire de mairie. Dans ce cadre, l'Association des maires de France a formulé 26 propositions pour lesquelles des actions seraient susceptibles d'être menées afin d'apporter aux communes concernées des réponses à des éléments tant structurels que conjoncturels mais aussi à des situations de tension territorialement diverses et disparates. En effet la problématique liée aux missions de secrétaire de mairie des petites collectivités recouvre des réalités multiples. Ces propositions, qui recouvrent des domaines tels que les dispositifs statutaires, les conditions d'emploi, les missions, la formation, les parcours professionnels et la rémunération ou l'environnement de travail sont actuellement en cours d'expertise et devraient permettre d'identifier les leviers en vue d'apporter des réponses adaptées à ces problématiques et ainsi de renforcer l'attractivité de ces emplois.

#### Données clés

Auteur : [M. David Habib](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41965

**Rubrique :** Fonction publique territoriale

**Ministère interrogé :** [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

**Ministère attributaire :** [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [19 octobre 2021](#), page 7616

**Réponse publiée au JO le :** [11 janvier 2022](#), page 181